

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

434th Council meeting

- Foreign Affairs -

Brussels, 18 January 1977

President: Mr Anthony CROSLAND,
Secretary of State for Foreign
and Commonwealth Affairs
of the United Kingdom

82/77 (Presse 8)

Netherlands:

Mr M. VAN DER STOEL	Minister for Foreign Affairs
Mr A.P.L.M.N. VAN DER STEE	Minister for Agriculture and Fisheries
Mr L.J. BRINKHORST	State Secretary for Foreign Affairs

United Kingdom:

Mr Anthony CROSLAND	Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs
Mr David OWEN	Minister of State, Foreign and Commonwealth Office
Mr John TOMLINSON	Parliamentary Under-Secretary of State, Foreign and Commonwealth Office
Mr Hugh BROWN	Parliamentary Under-Secretary of State, Scottish Office

Commission:

Mr Roy JENKINS	President
Mr Finn Clay GUNDELACH	Vice-President
Mr Wilhelm HAERKAMP	Vice-President
Mr Lorenzo NATALI	Vice-President
Mr François-Xavier ORTOLI	Vice-President
Mr Clause CHEYSSON	Member
Viscount Etienne DAVIGNON	Member

18.I.77

RELATIONS WITH JAPAN

After hearing a report by the Commission on the talks currently being held with the Japanese authorities, the Council confirmed the serious concern it felt at the present state of trade relations with Japan and agreed to discuss this question again at its next meeting.

CIEC

In the spirit defined at the European Council meeting in The Hague, the Council held an initial exchange of views on the resumption of **the** CIEC. Discussions centred particularly on the timetable for and preparation of the ministerial meeting and the continuation of the finalization of the Community's basic position.

The Council agreed to include an item concerning the CIEC on the agendas for its forthcoming meetings in order to continue to prepare the Community's position in parallel with the consultations to be held by the Community authorities with the Group of Eight, and particularly the new United States' administration and the new Japanese Government, and with the co-Chairmen of **the** Conference.

The Council and the Commission also agreed to appoint Mr Stanley PAYTON, Chief of the Overseas Department of the Bank of England, to replace His Excellency Mr D. SPIERENBURG as co-Chairman of the Commission on Financial Affairs of the CIEC.

PORTUGAL

The Council discussed prospective developments in relations between the European Communities and Portugal. Following this, the Permanent Representatives Committee was instructed to embark on detailed preparation of the discussions the Council proposed to hold at its next meeting on 8 February 1976 in anticipation of the intended visit by Mr SOARES to the capitals of the Nine, beginning on 14 February 1976.

EURO-ARAB DIALOGUE

After discussion of a draft Resolution on the financing of co-operation projects in connection with the Euro-Arab Dialogue, the Council agreed to continue preparing the ground, at its meeting on 8 February, for the coming meeting of the General Commission of the Dialogue, scheduled for 10 and 11 February 1977 in Tunis.

18.I.77

ACCESSIONS TO THE LOME CONVENTION

The Council settled the last remaining problems concerning the detailed arrangements for application of the Lomé Convention to the three former overseas countries and territories - Surinam, Seychelles and the Comoro State - which have already acceded to the Convention by depositing their acts of accession. It agreed in particular that in connection with this accession 30.6 MUA would be transferred from the OCT aid allocation to the ACP allocation.

The Council also reached agreement on all the terms for the accession of three further States to the Lomé Convention - Sao Tomé and Príncipe, Cape Verde and Papua New Guinea. It decided inter alia that in connection with this accession the financial aid granted to the ACP States would be increased overall by 22.5 MUA.

Accordingly, once the texts have been finalized, the acts concerning the accession of these three countries should be signed in the very near future.

FISHERIES

The Council made significant progress regarding the interim measures for monitoring fishing by non-member countries in the Community 200-mile zone, and especially on establishing a Community system of fishing licences for some non-member countries, and on prior notification to the Community of fishing by vessels from these countries.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to draft, on the basis of appropriate Commission proposals, the communications to be sent to the countries concerned, indicating further details to supplement the communications sent to them in December, and defining their fishing potential until 31 March 1977.

The Council also discussed other aspects of this topic, in particular the Commission proposal laying down interim measures for the conservation of fishery resources, after which it agreed to instruct the Permanent Representatives Committee to continue its examination of the subject so as to prepare for the Council's discussions at the forthcoming meetings both of the Ministers of Agriculture on 24 and 25 January, and of the Ministers for Foreign Affairs on 8 February 1977.

MISCELLANEOUS DECISIONS

On the subject of the Association with Greece, the Council recorded its agreement in principle to the Second EEC-Greece Financial Protocol, and instructed the Permanent Representatives Committee to take the necessary steps to enable the Protocol to be signed as soon as possible.

o

o o

The Council adopted the following in the official languages of the Communities:

- the regulations
 - concerning import arrangements for some products (tomato concentrates, fruit salads, prepared and preserved sardines) originating in various countries of the Mediterranean basin;
 - concerning import arrangements for certain textile products originating in Malaysia, Singapore and Macao respectively;
- the Directive on a derogation accorded to the Kingdom of Denmark relating to the rules governing turnover tax and excise duty applicable in international travel;

o

o o

The Council adopted the Decision on the signing of an Agreement between the European Economic Community and the Republic of Colombia on trade in textile products.

o

o o

The Council took note of the first report on the activities of the European Regional Development Fund (1975) and agreed to discuss the subject in depth at a forthcoming meeting.

o

o

o

On a proposal from the "Vereniging de Nederlandse IJzer en Staalproducerende Industrie", the Council appointed Mr J.D. HOOGLANDT, "Voorzitter van de Raad en Bestuur van Hoogovens IJmuiden BV", as a member of the ECSC Consultative Committee in place of Mr Van VEELLEN, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which expires on 9 July 1978.

On a proposal from the French Government, the Council also appointed Mr J. LAURENS, member of the "Directoire du Syndicat National du Commerce des Produits Sidérurgiques", as a member of the ECSC Consultative Committee in place of Mr MARMASSE, deceased, for the remainder of the latter's term of office, which expires on 9 July 1978.

o

o

o

The Representatives of the Governments of the Member States of the European Coal and Steel Community, meeting within the Council, adopted the Decision extending the period of validity of Decision 75/373/ECSC opening tariff preferences for products covered by that Community and originating in Israel.

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 17 janvier 1977
MV/mon

GRUPE DU PORTE-PAROLE

PRIORITE - P 1

Remis au télex à :

Note BIO(77)16 aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM les Directeurs généraux DG I et X et
à M. Finn Christensen, DG VIII

Objet : Conseil affaires générales du 18 janvier

Le Conseil débutera à 10 heures avec l'ordre du jour suivant :

- Grèce

Le Conseil doit formellement approuver les résultats des négociations avec la Grèce sur le nouvel Protocole financier, qui avaient été conclues ad referendum (voir BIO(77)13).

- Portugal

Le Conseil évoquera la prochaine tournée des capitales des Neuf par M. Soares, Premier Ministre portugais, prévue pour février/mars. Aucune discussion sur le fond n'est envisagée.

- Japon

Le Conseil entendra un bref rapport sur les travaux en cours avec le Japon, mais ne tirera aucune conclusion à ce stade.

En ce qui concerne la construction navale, la réponse finale japonaise est attendue pour le 8 février (voir BIO(77)10). En ce qui concerne les voitures, une délégation de la Commission conduite par M. Krenzler (DG I) vient d'effectuer une visite à Tokyo. Les autorités japonaises ont confirmé qu'à partir du 1er avril prochain, les tests pour vérification de la conformité des voitures européennes avec les normes japonaises seront tous effectués en Europe, par des inspecteurs européens pour les tests "quantifiables", par des inspecteurs japonais pour des tests "non-quantifiables". En ce qui concerne les normes d'émission NOx qui entreront en vigueur au 1er avril 1978, la Commission a demandé l'exemption pour trois ans pour les voitures européennes neuves et pour quatre ans pour les voitures usagées. Les autorités japonaises feront connaître leur réponse à la fin du mois de janvier.

- Dialogue Nord-Sud

Le Conseil fera le point des travaux.

./.

- Dialogue Euro-Arabe

Il est probable que ce point, figurant actuellement à l'ordre du jour, soit retiré. En effet, la préparation de la position européenne pour la prochaine Commission Générale de Tunis le 10 février se poursuit au niveau de la coopération politique et des institutions communautaires sans que à ce stade de points particuliers doivent être soumis au Conseil.

Par ailleurs, la réunion ministérielle de la Ligue arabe qui s'est achevée hier au sujet du Dialogue ne donne lieu à aucun commentaire de la part de la Commission.

A 11h30 le Conseil interrompera ses travaux pour la signature des accords de coopération avec l'Égypte, La Jordanie et la Syrie (voir BIO(77)11).

A 15 heures le Conseil entamera le point principal à l'ordre du jour, à savoir les mesures intérimaires de conservation et de gestion des ressources de pêche.

En ce qui concerne le volet externe, le Conseil sera saisi d'un projet de règlement donnant une forme juridique aux décisions du Conseil du 20 décembre en matière des droits de pêche des pays tiers. Le règlement comporte notamment un système communautaire de licences pour assurer que le nombre des bateaux de pêche des pays tiers soit en relations avec les quotas alloués, assorti d'un système de notification obligatoire par les bateaux des pays tiers avant, pendant et après leur séjour dans les eaux communautaires. Les licences seraient accordées par l'Etat assurant la présidence agissant comme agent de la Communauté.

En ce qui concerne le volet interne, la Commission maintiendra inchangé ses propositions en matière des quotas pour 1977 sur lesquelles l'accord n'avait pas pu se faire au sein du Conseil le 20 décembre. A la suite du débat, qui a eu lieu à cette occasion, le Conseil sera saisi d'un projet de règlement prévoyant des mesures de conservation supplémentaires, destiné notamment à répondre aux préoccupations irlandaises. Les mesures envisagées sont de trois ordres :

- en ce qui concerne les bateaux de pêche, possibilité d'interdiction des bateaux de plus de 85 pieds et d'une puissance motrice de plus de 1 000 chevaux-vapeur à l'intérieure de 12 milles sauf pour les bateaux qui y exercent une activité traditionnelle; interdiction du transbordement en mer sauf dans certains cas;
- en ce qui concerne les engins de pêche application des normes NEAFC concernant le maillage des filets; possibilité d'interdire la senne et le chalut;
- en ce qui concerne les stocks de pêche possibilité de créer des zones spéciales de conservation et d'interdire temporairement la pêche de certains stocks particulièrement menacés.

DIS. Si le Conseil n'arrive pas à se mettre d'accord dès demain sur l'ensemble du régime intérimaire pour 1977 y compris les quotas, ceci ne devrait pas l'empêcher de prendre des décisions en ce qui concerne le contrôle des bateaux de pêche de certains pays tiers. Fin DIS.

Amitiés

M. Santarelli

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 18 janvier 1977

SYMML

PRIORITE - P 1

Remis au télex à : 13h

Note BIO(77)16 suite 1 aux Bureaux nationaux
cc aux Membres du Groupe et à MM les Directeurs généraux DG I et X et
à M Finn Christensen, DG VIII

Objet : Conseil affaires générales du 18 janvier

Au cours de sa session de ce matin le Conseil a épuisé tous les points
à son ordre du jour sauf la pêche qui sera traitée cet après-midi.

- Relations avec le Japon

M Haferkamp a fait le point des discussions en cours avec les japonais
sur les différents problèmes, suivi par M Davignon qui a évoqué la
construction navale, en insistant sur la nécessité de maintenir la pres-
sion sur les japonais dans ce secteur. La Présidence et plusieurs délè-
gations sont intervenues pour exprimer leur appui à l'attitude exprimé par
la Commission.

- Dialogue Nord-Sud

Le Conseil a marqué son accord sur le principe d'une réunion ministérielle
en avril-mai. D'autre part, le Conseil a décidé que des consultations
devraient se poursuivre parallèlement au sein de la Communauté d'une part,
et entre la Communauté, les Etats-Unis et les autres pays industrialisés
d'autre part.

- Relations avec le Portugal

Le Conseil a eu un échange de vues sur l'attitude à prendre face à
M Mario Soares, Premier Ministre portugais, qui fera une tournée des
capitales des Neuf, de mi-février à mi-mars en vue de préparer une
probable demande d'adhésion. Toutes les délégations ont reconnu la nécessi-
té de répondre positivement à l'approche portugaise de manière à "honorer
l'option européenne du Portugal" (expression de M Genscher) et de ne pas
affaiblir la démocratie portugaise. DIS En même temps toutes les délégations
ont constaté que l'adhésion à part entière du Portugal, dans l'état actuel
de l'économie portugaise, ne manquera pas de poser de graves problèmes à
la fois pour le Portugal et pour la Communauté sur lesquels il convient
de réfléchir de façon plus approfondie. Toutefois une éventuelle solution
intérimaire sur le plan économique devrait avoir comme objectif l'adhésion
à terme du Portugal à la Communauté FIN DIS.

Le Président Jenkins a souligné la nécessité de situer la réponse au
Portugal dans le contexte d'une stratégie globale pour l'élargissement.

amitiés,

M. SANTARELLI



..NNZCZCNY

WASHINGTON/3

NEW YORK/3

21877R COMEU B

BRUXELLES 18.01.77

REF.NR. 4839/KRI

NOTE BIO(77) 16 SUITE 2 ET FIN AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM LES DIRECTEURS GENERAUX DG I ET X ET
A M. FINN CHRISTENSEN, DG VIII -

OBJET : CONSEIL AFFAIRES GENERALES

LA SEANCE DE L'APRES-MIDI A ETE CONSACREE A LA PECHE :

- RELATIONS AVEC CERTAINS PAYS TIERS

LA PRESIDENCE A CONSTATE L'ACCORD UNANIME DES DELEGATIONS SUR LA
NECESSITE PRESSANTE D'ETABLIR UN SYSTEME DE LICENCES ET DE NOTIFI-
CATION POUR LES BATEAUX DES PEYS DE L'EST. CE SYSTEME DOIT ETRE
UN SYSTEME COMMUNAUTAIRE ET ETRE RECONNU COMME TEL., TOUTEFOIS, POUR
DES RAISONS MATERIELLES, CE SYSTEME DOIT ETRE MIS EN OEUVRE PAR LES
ETATS MEMBRES, AGISSANT EN TANT QU'AGENTS DE LA COMMUNAUTE. LA
PROPOSITION DE REGLEMENT SOUMISE PAR LA COMMISSION A ETE RENVOYEE AU
COREPER EN RAISON DES RESERVES D'ORDRE TECHNIQUE DES BRITANNIQUES
NOTAMMENT SUR LE SYSTEME DE NOTIFICATION (QUE LA COMMISSION EST PRETE
A REVOIR). EN ATTENDANT, LE COREPER VA METTRE AU POINT, SUR BASE
D'UNE PROPOSITION A FAIRE PAR LA COMMISSION, LE TEXTE D'UNE COMMUNI-
CATION AUX PAYS DE L'EST, A TRANSMETTRE PAR LA PRESIDENCE, FIXANT LE
NOMBRE MASIMUM DE BATEAUX QUI POURRONT CONTINUER A PECHER DANS LES
EAUX COMMUNAUTAIRES A PARTIR DU 1ER FEVRIER. SI L'UNION SOVIETIQUE
ET LES PAYS DE L'EST NE RESPECTENT PAS LES TERMES DE CETTE COMMUNI-
CATION, NOTAMMENT EN FOURNISSANT UNE LISTE DES BATEAUX, LEURS
BATEAUX SERONT INVITES A SE RETIRER DES EAUX COMMUNAUTAIRES.

EN INTRODUISANT LA DISCUSSION, M. GUNDELACH A SOULIGNE QUE LES PAYS
DE L'EST ET PARTICULIEREMENT L'UNION SOVIETIQUE N'AVAIENT PAS RESPEC-
TE LES CONDITIONS DECIDEES PAR LE CONSEIL LE 20 DECEMBRE DERNIER ET
COMMUNIQUE PAR LA PRESIDENCE, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LA NOTI-
FICATION DES NOMBRES DE BATEAUX, DES PRISES ETC. AU CONTRAIRE, CES
PAYS AVAIENT INTENSIFIE LEURS EFFORTS DE PECHE AU POINT OU LES
QUOTAS ALLOUES POUR LES TROIS PREMIERS MOIS DE 1977 SERAIENT BIENTOT
EPUISES ET LA COMMUNAUTE RENDUE RIDICULE.

DANS CES CIRCOMSTANCES, LA COMMISSION ESTIME QU'IL EST ABSOLUMENT
INDISPENSABLE D'INTRODUIRE UN SYSTEME DE LICENCES DES LE 1ER FEVRIER,
ETANT ENTENDU QU'IL DOIT S'AGIR D'UN SYSTEME COMMUNAUTAIRE ET NON
PAS D'UNE JUXTAPOSITION DE SYSTEMES DE LICENCES NATIONALES QUI PER-
METTRAIT A CES PAYS DE JOUER LES ETATS MEMBRES LES UNS CONTRE LES
AUTRES. ETANT DONNE QU'LA COMMISSION N'A PAS LES MOYENS MATERIELS
POUR ADMINISTRER UN TEL SYSTEME CETTE RESPONSABILITE DEVRAIT ETRE
DELEGUEE AUX ETATS MEMBRES EN TANT QU'AGENTS DE LA COMMUNAUTE.

CETTE APPROCHE A FAIT L'UNANIMITE DU CONSEIL, LA DELEGATION BRITAN-
NIQUE AYANT PRECISE DES LE DEBUT QU'ELLE CHERCHAIT UNE SOLUTION
COMMUNAUTAIRE.

